

Et si vous deveniez « Chargé(e) de missions PA-PH » à l'ARS Bretagne ?

Plage de Saint-Malo

Ce poste est fait pour vous si

Vous êtes agent de la fonction publique (Cat. A), agent CCN (Niveau 6) ou agent contractuel.

Vous connaissez :

- Conduite et gestion de projet
- Droit/réglementation
- Environnement administratif, institutionnel et politique

Vous êtes et vous savez:

- Aisance relationnelle, autonomie
- Faculté d'adaptation, rigoureux et organisé
- Analyser une information, une donnée, une situation
- Communiquer et animer un réseau

Poste basé à Rennes en Ille-et-Vilaine

Nos avantages



- Bénéficiaire d'une démarche Qualité de Vie au Travail
- Possibilité de télétravailler
- Dispositif horaire de plages fixes et mobiles
- Être à proximité des deux lignes de métro et à 10 minutes à pied de la gare
- Bénéficiaire d'une richesse culturelle et d'une qualité environnementale singulière

Pour candidater

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation **avant le 30 mars 2023**
à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr

Précisez dans l'objet de votre e-mail la référence PEP
(affichée dans le lien)

ARS Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
35042 RENNES CEDEX

www.bretagne.ars.sante.fr



Vos missions

Au sein du département de l'animation territoriale, l'agent aura pour missions principales :

La mise en œuvre de la politique de l'Agence Régionale de Santé dans le domaine médico-social handicap et personnes âgées pour le département d'Ille et Vilaine en :

- Déclinant les orientations régionales (PRS, feuille de route selon une répartition des dossiers entre les chargés de mission ...)
- Participant aux temps d'échanges avec les directions concernées du siège et des différents services de la DD.
- Participant aux travaux avec les partenaires institutionnels visant à structurer une organisation départementale en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.
- Assurant la mission de référent thématique sur les politiques handicap et personnes âgées.

L'animation territoriale et organisation de l'offre médicosociale Handicap et personnes âgées en :

- Assurant la contractualisation avec les ESMS, le conseil départemental selon la programmation définie sur les secteurs personnes âgées et personnes en situation de handicap et les dialogues de gestion.
- Coordonnant des missions d'inspection, de contrôle et d'évaluation.
- Assurant le traitement des réclamations et signalements en coordination avec les gestionnaires de dossiers.

Conditions particulières :

Déplacements fréquents dans le département et au Siège ARS

Participation aux astreintes administratives sur la base du volontariat

Retrouvez l'intégralité des missions sur la PEP en cliquant [ICI](#)

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région.

Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social...

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Retrouvez plus d'informations sur : www.bretagne.ars.sante.fr